



Crédit photos : Fotolia

# L'alternance à l'Université c'est possible !

Service Formation Continue et Alternance - FOCAL

 **Faculté des sciences  
et des techniques**



L'article L.6316-4 II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences.

[univ-nantes.fr/focal](http://univ-nantes.fr/focal)

**Nantes Université** | Pôle Sciences et technologie

# Édito

« Recruter un alternant s'inscrit pleinement dans une démarche d'optimisation des Ressources Humaines.

C'est intégrer dans vos équipes un jeune collaborateur motivé et le former à vos méthodes de travail. C'est faire un pari sur l'avenir et ça marche !

Le service Formation Continue et Alternance vous informe et vous accompagne tout au long de votre projet de recrutement d'un alternant dans les filières de formations de la Faculté des Sciences et des Techniques.

Contactez-nous ! »

Julie RESCOURIO, responsable du service Formation Continue et Alternance

## Qui sommes-nous ?

Service de proximité au sein de la Faculté des sciences et des techniques de Nantes, le service Formation Continue et Alternance (FOCAL) a pour missions :

- de faciliter l'accès de tous les publics à l'offre de formation de la Faculté,
- d'animer et développer la formation continue et l'alternance,
- d'assurer la gestion administrative et financière des parcours de formation.

## Contacts

Notre équipe est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner :

1 Responsable équipe FOCAL

Julie RESCOURIO

julie.rescourio@univ-nantes.fr

1 Chargée d'affaires

Aurélie COEDEL

aurelie.coedel@univ-nantes

4 Assistantes de formation

Sabine DRUBAY

Anne-Claude SAILLET

Delphine VINCE

Séverine PONZEVERA

focal@univ-nantes.fr

# Nos formations en alternance

## 8 grands domaines d'activité



BIOTECHNOLOGIES



ÉNERGIE NUCLÉAIRE



CHIMIE



GESTION DES RISQUES INDUSTRIELS



CONSTRUCTION ET PRODUCTION BOIS



INFORMATIQUE



ÉNERGIES NOUVELLES RENOUVELABLES



ÉLECTRONIQUE



GÉNIE CIVIL / TRAVAUX PUBLICS



MÉCANIQUE

## Nos formations

Du Bac+3 (Licence) au Bac+5 (Master) **20 diplômes** recouvrant de nombreux domaines d'activité sont accessibles par la voie de l'alternance :

7 Licences Professionnelles

1 Licence Générale

12 Masters

## Quelques chiffres en 2022

**297**

alternants

**94%**

de réussite  
aux examens

**+25%**

de croissance  
d'alternants les 6  
dernières années

**+1000**

entreprises  
nous on fait  
confiance

# Accompagner et former en alternance

## 6 missions du service FOCAL



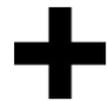
Informer sur l'offre de formation et les modalités d'accès en formation



Conseiller sur les démarches à engager



Accompagner les candidats et les mettre en relation avec les entreprises



Assurer la gestion administrative et financière des contrats en alternance



Accompagner les alternants tout au long de leur parcours, en lien avec l'équipe pédagogique et l'employeur



Évaluer la satisfaction des alternants et des employeurs

## Les principaux interlocuteurs à l'Université

### Le responsable pédagogique

Personne ressource pour toutes les questions liées au domaine de formation et chargée de la coordination pédagogique globale.

### Le référent universitaire (ou référent pédagogique)

Personne ressource au sein de l'équipe pédagogique. Il est l'interlocuteur privilégié de l'entreprise et s'engage auprès de l'alternant, pour la réalisation et la réussite de son projet de formation.

### Le service Formation Continue et Alternance - FOCAL

Équipe dédiée à la disposition des entreprises, pour les accompagner tout au long des démarches de recrutement et de suivi du parcours de l'alternant.

## Le rôle du tuteur entreprise / maître d'apprentissage

Personne ressource essentielle à l'alternant, qui l'accompagne pendant ses périodes en entreprise. Il contribue à l'acquisition des compétences professionnelles de l'alternant, qu'il suit et évalue. Il assure le relais auprès de l'équipe pédagogique.

# 2 contrats en alternance

## Contrat d'Apprentissage et Contrat de Professionnalisation

### Une formation sans frais pour l'alternant

Prise en charge financière par les OPCO (organisme financeur dont dépend l'employeur)

### Un salaire pendant la durée de la formation

#### CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

de 21 à 25 ans = 61% du Smic\*  
de 26 à 29 ans = 100% du Smic\*

#### CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

21 ans et + = 80% du Smic\*  
26 ans et + = 100% du Smic

## Contrat en alternance

### Un contrat de travail

#### CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

dans le secteur privé et public  
de 16 à 29 ans révolus

#### CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

dans le secteur privé  
de 16 à 25 ans ou > 26 ans demandeur d'emploi

### Un accompagnement

Assuré par un référent universitaire et un tuteur entreprise / maître d'apprentissage

\*ou % du SMC (Salaire Minimum Conventionné) de la convention collective ou de l'accord de branche de l'entreprise

## La rémunération

La rémunération d'un alternant varie selon son âge, son niveau d'études et son contrat d'alternance.

Le salaire minimum correspond à un % du SMIC ou du SMC.

### Liens utiles

<https://www.alternance-professionnelle.fr/salaire-apprenti/>

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1>

## Les aides pour financer l'alternance

Un opérateur de compétences (OPCO) est à vos côtés pour vous accompagner et financer le recrutement de votre alternant. N'hésitez pas à contacter votre OPCO de référence.

- Une aide exceptionnelle de 6000€ a été mise en place pour aider les entreprises à recruter un alternant (jusqu'à fin 2023).
- Une aide exceptionnelle de 3000 € est accordée aux établissements publics (Fonction Publique Hospitalière et d'Etat) (jusqu'à fin 2023).

### Liens utiles

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/>

# Les de l'alternance

## L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

Une équipe impliquée aux côtés de l'alternant.  
Un référent pédagogique en appui pour garantir la réalisation des missions confiées par l'entreprise.

**96% de réussite à l'examen**

## LA SELECTION DES CANDIDATS

Les candidats sont sélectionnés par l'Université sur dossier de candidature. Recruter un alternant, c'est capitaliser sur ses qualifications et ses expériences passées et le former à votre culture d'entreprise.

**Des profils adaptés aux entreprises**

## LA PROFESSIONALISATION DE L'ALTERNANT

La formation alterne des enseignements disciplinaires et pratiques à l'Université et des activités en entreprise permettant l'acquisition de compétences professionnelles conduisant à une plus grande autonomie de votre jeune collaborateur.

**Pédagogie et compétences professionnelles**

## L'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

Un service de Formation Continue dédié à la gestion administrative et financière des contrats en alternance, qui intervient à vos côtés et vous accompagne tout au long de vos démarches.

**Une équipe à votre écoute**

## LE RYTHME DE L'ALTERNANCE

Le calendrier de l'alternance prend en compte les contraintes professionnelles des entreprises et s'adapte à leur secteur d'activité.

**Un rythme adapté**

## UN RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Dès la fin du contrat votre salarié sera opérationnel, diplômé et formé aux savoir-faire propres de votre entreprise.

**Un salarié opérationnel**

# L'alternant, un salarié comme les autres

## La formation

L'alternant s'engage à :

- S'inscrire à l'Université après admission en formation et signature du contrat en alternance
- S'impliquer dans la formation comme dans l'entreprise.

## Le contrat : un accord tripartite

L'alternant signe un contrat de travail. Il bénéficie du statut de salarié à part entière.

La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine.

L'alternant s'engage à respecter le règlement intérieur de l'entreprise et à être assidu.

**Une convention de formation est signée entre le centre de formation et l'entreprise.**

## Le salaire

L'alternant perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic.

Un accord de branche ou la convention collective de votre entreprise peut prévoir une rémunération plus favorable.

**Le temps passé en formation à l'Université est du temps de travail rémunéré.**

## Les congés

L'alternant a droit aux congés payés légaux (5 semaines de congés payés par an) à prendre pendant les périodes en entreprise. Il bénéficie également des mêmes congés spécifiques ou exceptionnels que les autres salariés.

## Les droits sociaux

Il bénéficie de la même protection sociale que les autres salariés y compris pendant le temps passé à l'Université.



**Service Formation Continue et Alternance (FOCAL)**  
Information administrative et financière  
Mail. [focal@univ-nantes.fr](mailto:focal@univ-nantes.fr)

**Développement Alternance et Formation Continue**  
Aurélie COEDEL, chargée d'affaires  
Mail. [aurelie.coedel@univ-nantes.fr](mailto:aurelie.coedel@univ-nantes.fr)  
Tél. +33 (0)2 51 12 53 82 / 06 07 12 03 34

[univ-nantes.fr/focal](http://univ-nantes.fr/focal)